

3S SAFETY
Société par action simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 2 rue de la Cimenterie 95260 Beaumont sur Oise
RCS Pontoise B : 831 356 092

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 27 juin 2025

L'An Deux mille vingt-cinq, le 27 Juin, à Beaumont sur Oise,

La société 3S Safety, société anonyme à associé unique, ayant son siège à BEAUMONT sur OISE (95260), 2, rue de Cimenterie 95 260 Beaumont sur Oise, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Pontoise sous le numéro RCS Pontoise B 831 356 092,

Représentée par M. JATTA Daouda, en qualité de Président,

Représentant la totalité des actions émises par la société au capital de 50 000 euros,

Président non associé de 3S SAFETY et mandataire de l'associée unique de ladite société,

A préalablement exposé ce qui suit

M. JATTA Daouda a établi et arrêté les comptes annuels (Bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours dudit exercice.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 et le rapport de gestion de la présidence, ont été adressés à l'associé unique dans les délais requis, à compter de la clôture de l'exercice.

A pris les décisions suivantes portant sur :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024
- L'affectation du résultat dudit exercice
- Pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidence, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils lui ont

été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de **25 944 euros**. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, Il donne à la présidence quitus entier et sans réserve de sa gestion, pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat comme suit

• Report à nouveau	17 956 euros
• Résultat de l'exercice 2024	25 944 euros
Total	43 900 euros
Dividendes versées.....	25 000 euros
Report a nouveau.....	18 900 euros

TROISIEMME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités ou besoin sera.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

Pour la société 3S SAFETY,

M. JATTA Daouda

3S SAFETY
2, Rue de la Cimenterie
95260 Beaumont Sur Oise
Tél. : 01 34 69 69 00
RCS Pontoise 831 955 092
CNAPS : AUT-0952117-10-12-20170617531

Rapport spécial sur les conventions réglementées

3S SAFETY :

3S SAFETY
Société par Actions Simplifiée
Siège social : 2 rue de la Cimenterie
95260 Beaumont sur Oise
831 356 092 RCS PONTOISE

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 27/06/2025

Madame, Monsieur

Les conventions et opérations intervenues au cours de l'exercice entre la société et un associé ou le Président, s'analysent comme suit :

I - RÉMUNÉRATIONS VERSÉES À DES ASSOCIÉS

Associé(s) concerné(s)	Fonction du salarié	Montant net versé sur l'exercice comptable (et non sur l'exercice civil)

II - LOYER VERSÉ À UN ASSOCIÉ

Associé(s) concerné(s)	Description de la location	Montant total versé sur l'exercice

III - CONVENTION DE PRESTATION VERSÉE À DES ASSOCIÉS PERSONNE MORALE

Associé(s) concerné(s)	Description de la prestation	Montant HT versé sur l'exercice	Date de clôture
JS CONSULTING	Démarchage commercial	9 600 euros	31/12/2024
			31/12/2024
			31/12/2024
			31/12/2024
			31/12/2024
			31/12/2024
			31/12/2024

IV - ABANDON OU REPRISE DE COMPTE COURANT D'ASSOCIÉ

Associé(s) concerné(s)	Montant total abandonné ou repris sur l'exercice

V - OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC D'AUTRES SOCIÉTÉS DONT L'UN DES ASSOCIÉS OU LE PRÉSIDENT EST ÉGALEMENT ASSOCIÉ OU PRÉSIDENT

Associé(s) concerné(s)	Nom de la société intermédiaire	Description de la prestation	Montant total HT versé sur l'exercice

VI - SOLDE DES COMPTES COURANT D'ASSOCIÉS

Associé(s) concerné(s)	Nom de la société intermédiaire	Solde du compte courant à la clôture	Montant des intérêts versés
JS CONSULTING		29 160	0

VII - AUTRES OPERATIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET L'UN DES ASSOCIÉS

Associé(s) concerné(s)	Nom de la société intermédiaire	Description de la prestation	Montant total sur l'exercice

Fait à Beaumont sur Oise

Signature
Le Président

3S SAFETY
2, Rue de la Cimetière
95260 Beaumont Sur Oise
Tél. : 01 34 69 69 00
RCS Paris 831 098 092
CNAPS : AUT-095211710-12-20170617531

3S SAFETY
Société par action simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 2 rue de la Cimenterie 95260 Beaumont sur Oise
RCS Pontoise B : 831 356 092

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 27 juin 2025

L'An Deux mille vingt-cinq, le 27 Juin, à Beaumont sur Oise,

La société 3S Safety, société anonyme à associé unique, ayant son siège à BEAUMONT sur OISE (95260), 2, rue de Cimenterie 95 260 Beaumont sur Oise, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Pontoise sous le numéro RCS Pontoise B 831 356 092,

Représentée par M. JATTA Daouda, en qualité de Président,

Représentant la totalité des actions émises par la société au capital de 50 000 euros,

Président non associé de 3S SAFETY et mandataire de l'associée unique de ladite société,

A préalablement exposé ce qui suit

M. JATTA Daouda a établi et arrêté les comptes annuels (Bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours dudit exercice.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 et le rapport de gestion de la présidence, ont été adressés à l'associé unique dans les délais requis, à compter de la clôture de l'exercice.

A pris les décisions suivantes portant sur :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024
- L'affectation du résultat dudit exercice
- Pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidence, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils lui ont

été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de **25 944 euros**. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, Il donne à la présidence quitus entier et sans réserve de sa gestion, pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat comme suit

• Report à nouveau	17 956 euros
• Résultat de l'exercice 2024	25 944 euros
Total	43 900 euros
Dividendes versées.....	25 000 euros
Report a nouveau.....	18 900 euros

TROISIEMME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités ou besoin sera.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

Pour la société 3S SAFETY,

M. JATTA Daouda

3S SAFETY
2, Rue de la Cimenterie
95260 Beaumont Sur Oise
Tél. : 01 34 69 69 00
RCS Pontoise 831 955 092
CNAPS : AUT-0952117-0-12-20170617531

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : 3S SAFETY		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2			
Adresse de l'entreprise 2 rue de la Cimenterie 95260 Beaumont sur Oise		Durée de l'exercice précédent * 0			
Numéro SIRET* 8 3 1 3 5 6 0 9 2 0 0 0 1 3		Néant *			
		Exercice N clos le. 3 1 1 2 2 0 2 4			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA 36 750	36 750		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF 8 520	AG	8 520
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR 25 282	AS 8 074	17 207
		Autres immobilisations corporelles	AT 62 379	AU 48 051	14 329
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH 2 311	BI	2 311
	TOTAL (II)		BJ 98 492	BK 56 125	42 367
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX 382 197	BY	382 197
		Autres créances (3)	BZ 285 399	CA	285 399
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF 37 834	CG	37 834	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH 1 173	CI	1 173	
	TOTAL (III)	CJ 706 604	CK	706 604	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 841 846	1A 56 125	785 721	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		3S SAFETY		Néant ☐		*			
				Exercice N					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	50 000				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB					
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC					
	Réserve légale (3)			DD	200				
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE					
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF					
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG					
	Report à nouveau			DH	17 956				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	25 944				
	Subventions d'investissement			DJ					
	Provisions réglementées *			DK					
	TOTAL (I)			DL	94 100				
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM				
Avances conditionnées			DN						
TOTAL (II)			DO						
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP					
	Provisions pour charges			DQ					
	TOTAL (III)			DR					
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS					
	Autres emprunts obligataires			DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU					
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	97 437				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	11 547				
	Dettes fiscales et sociales			DY	571 659				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ					
	Autres dettes			EA	10 977				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB					
TOTAL (IV)			EC	691 620					
Ecart de conversion passif *			(V)	ED					
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	785 721					
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B				
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C				
		Dont	Écart de réévaluation libre			1D			
		Réserve de réévaluation (1976)			1E				
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF				
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	691 620			
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise : 3S SAFETY										Néant ☐ *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	5 400	KE		KF	3 120			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR				
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS	25 282	KT		KU			
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	12 042	KW		KX				
		Matériel de transport *				KY	11 236	KZ		LA				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	37 085	LC		LD	2 017				
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	85 644	LO		LP	2 017			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
		Autres participations					8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières					1T	2 311	1U		1V					
TOTAL IV					LQ	2 311	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	93 355	ØH		ØJ	5 137		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence						
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
				1		2		3						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	8 520	IX				
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	25 282	ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN	12 042	MO				
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	11 236	MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	39 102	MU				
	Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF				
	TOTAL III			IY		NG		NH	87 661	NI				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW			
		Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D					
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	2 311	2G					
TOTAL IV			I3		NJ		NK	2 311	2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							I4		ØK		ØL	98 492	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: 3S SAFETY

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE =
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise 3S SAFETY										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	5 188	QA	2 886	QB		QC	8 074		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	7 769	QE	1 628	QF		QG	9 397		
	Matériel de transport	QH	12 737	QI	1 234	QJ		QK	13 971		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	17 128	QM	7 555	QN		QO	24 683		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	42 822	QV	13 303	QW		QX	56 125		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	42 822	ØP	13 303	ØQ		ØR	56 125		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise 3S SAFETY

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise 3S SAFETY

[illegible]

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2025

Désignation de l'entreprise : 3S SAFETY										Néant		*		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations						UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)						UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières						UT	2 311	UV		UW	2 311		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux						VA							
	Autres créances clients						UX	382 197		382 197				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)						ZI							
	Personnel et comptes rattachés						UY	109 783		109 783				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux						UZ	7 920		7 920				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée					VB	106 336		106 336				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés					VN							
		Divers					VP	109		109				
	Groupe et associés (2)						VC	29 160		29 160				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)						VR	32 090		32 090				
	Charges constatées d'avance						VS	1 173		1 173				
	TOTAUX						VT	671 080	VU	668 769	VV	2 311		
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice					VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice					VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					VF							
CADRE B			ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)						7Y								
Autres emprunts obligataires (1)						7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				à 1 an maximum à l'origine		VG								
				à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)						8A								
Fournisseurs et comptes rattachés						8B	11 547		11 547					
Personnel et comptes rattachés						8C	51 422		51 422					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux						8D	113 527		113 527					
collectivités publiques	État et autres	Impôts sur les bénéfices				8E	11 508		11 508					
		Taxe sur la valeur ajoutée				VW	380 074		380 074					
		Obligations cautionnées				VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés				VQ	15 128		15 128					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						8J								
Groupe et associés (2)						VI	97 437		97 437					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)						8K	10 977		10 977					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*						ZZ								
Produits constatés d'avance						8L								
TOTAUX						VY	691 620	VZ	691 620					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques				VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : 3S SAFETY				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐	*	Exercice N, clos le : 31/12/2024		
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés											
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX					
	Amendes et pénalités		WJ	9 109	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *											
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)											
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									
			- imposées aux taux de 0 %									
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme							
					- Plus-values soumises au régime des fusions							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW				
						Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												
										TOTAL I		
II. DÉDUCTIONS												
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE												
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*												
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)												
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									
			- imposées aux taux de 0 %									
			- imposées au taux de 19 %									
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									
			- imputées sur les déficits antérieurs									
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts:		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)												
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.											
	Majoration d'amortissement*											
	Abattement sur le bénéfice et les impositions	France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5			
					Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		ZFU-TE (art.44 octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											
	Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH				
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC					
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD					
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)			YI		Créance dégaugée par le report en arrière de déficit		ZI					
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			YL									
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	46 737	XJ	
	déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	46 737	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Détail du poste "Réintégrations diverses"

Nº 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise 3S SAFETY

[illegible]

Détail du poste "Déductions diverses"

Nº 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise 3S SAFETY

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>3S SAFETY</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	34 228
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

Désignation de l'entreprise 3S SAFETY										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		OC	33 092	AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales aux réserves - Autres réserves		ZB	200		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		OD	34 864		Dividendes		ZE	50 000		
	Prélèvements sur les réserves		OE	200		Autres répartitions		ZF			
						Report à nouveau		ZG	17 956		
	TOTAL I		OF	68 156		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	68 156		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance						YT	333 065			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	10 829			
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	13 213			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	73 405			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	430 512			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	582			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS						9Z	14 639			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	15 221			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	246 552			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	82 413			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*						OB	559 084			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						OS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP				— Filiales et participations: (Liste au 2059-03 si oui cocher 1 sinon 0)		ZR				
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL					
		Plus-values à 19% JM		Imputations JC							
Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO							
		Plus-values à 19% JP		Imputations JF							
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 0		N° SIRET de la société mère du groupe JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise 3S SAFETY

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : 3S SAFETY				Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01012024 et clos le : 31122024				Durée en nombre de mois 1 2			
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel : *				YP			
dont apprentis				YF			
dont handicapés				YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 257 399		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT			
TOTAL 1				OX	1 257 399		
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE			
Subventions d'exploitation reçues				OF			
Variation positive des stocks				OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT			
TOTAL 2				OM			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				ON	43 403		
Variation négative des stocks				OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	402 231		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	23 100		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	(79)		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY			
TOTAL 3				OJ	468 656		
IV - Valeur ajoutée produite							
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	788 744	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	788 744		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case		EV	☒				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	1 257 399		
Effectifs au sens de la CVAE *				EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX			
Période de référence		GY	du	01012024	GZ	au	31122024
Date de cessation				HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122024

N° SIRET

83135609200013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

3S SAFETY

ADRESSE (voie)

2 rue de la Cimenterie

CODE POSTAL

95260

VILLE

Beaumont sur Oise

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

Total des lignes P1 + P2

P5

Total des lignes P3 + P4

P6

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

JS CONSULTING

N° SIREN (si société établie en France)

814275608

% de détention

100,

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

86

Voie

RUE VOLTAIRE

Code Postal

93100

Commune

MONTREUIL

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2025

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
3S SAFETY 2 rue de la Cimenterie 95260 Beaumont sur Oise	2 rue de la Cimenterie 95260 Beaumont sur Oise
SIRET 83135609200013	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :
SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	Sécurité privée	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	-----------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	46 737	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Autres dispositifs	☐
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Société anonyme par actions simplifiée HEXACONSEIL 8 rue Dupont des Loges 75007 Paris Tél : 0641591558	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 08072025 Lieu : Qualité : Nom du signataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2025)

Si déposé néant, cochez la case ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e				
					f				
					g				
					h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j				
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)				
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									